

Validation des acquis et mesures transitoires

Mesures transitoires (concerne les UE et les diplômes du Cnam)

La modification des diplômes ne pénalise pas les auditeurs. Les ECTS acquis dans une ancienne version de diplôme sont intégralement valorisables dans les nouveaux diplômes. Les [mesures transitoires BTP](#) décrivent les équivalences entre UV, UE, UA, certifications disparues et actuelles.

Validation des études supérieures (concerne les diplômes hors du Cnam)

La VES permet de valider vos études supérieures ou vos formations professionnelles. Une [jurisprudence de VES BTP](#) (mise à jour semestrielle) accorde en fonction du diplôme détenu l'accès aux formations avec ou sans unités d'enseignement complémentaires de mise à niveau, ainsi que la validation d'unités d'enseignement ou d'activités. Si votre situation n'est pas décrite par les cas de jurisprudence, vous devez faire une demande spécifique. Dans tous les cas il convient de déposer une demande de VES* dans votre centre régional (tout au long de l'année).

Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) permet d'obtenir une dispense du diplôme pré requis pour intégrer une formation diplômante.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Si vous avez une expérience professionnelle, salarié, non salarié, bénévole ou de volontariat dans le domaine de la certification visée, valider les acquis de votre expérience peut vous permettre d'obtenir une certification du Cnam en partie ou dans sa totalité. La loi du 5 mars 2014 et son décret n°20-2014 – 1354 a rendu la VAE* éligible de droit au Compte Personnel de Formation (CPF*).

Dans le cas du diplôme d'ingénieur, la démarche de VAE demande d'avoir atteint le niveau ingénieur en entreprise, tant sur le plan des compétences scientifiques et techniques, que sur le plan des compétences managériales. La position de chef d'entreprise ou de manager, ne donne pas en soit accès à la certification d'ingénieur car il s'agit avant tout d'un diplôme scientifique et technique. Nous attendons des preuves concrètes et vérifiables. C'est pourquoi, outre le récit de l'expérience (le plus synthétique possible), nous demandons la rédaction d'un mémoire d'ingénieur devant faire la preuve des compétences spécifiques de l'ingénieur (Concevoir, dimensionner, organiser, produire) cœur de métier (au choix du candidat). Un test d'anglais de niveau B2 est par ailleurs exigé pour le diplôme d'ingénieur. Le diplôme d'ingénieur BTP par la voie de la formation continue (HTT) nécessite un parcours académique d'environ quatre à cinq ans au Cnam après un bac+2 BTP (BTS, DUT,...), ainsi qu'une expérience qualifiante de technicien supérieur confirmé de 3 ans et la rédaction d'un mémoire de haut niveau. Par la voie de la VAE, nous attendons donc des candidats une compétence d'ingénieur confirmée qui se traduit dans les faits par une expérience professionnelle de dix à vingt ans.

Conseils pour la VAE au grade DEUST (DUS01) et Licence (LG035, LP135)

La VAE portera sur le référentiel de l'année universitaire en cours.

Les titulaires d'un BAC+2 BTP pourront se positionner sur l'acquisition des compétences de la troisième année de Licence ou de Licence professionnelle. Les autres devront se positionner sur l'ensemble des 3 années depuis le bac, soit dans le cadre d'un parcours L123 ou LP123, soit dans le cadre d'un parcours DEUST + LP3.

L'auto-évaluation des compétences de l'ingénieur, fait partie de l'évaluation. Il est donc demandé au candidat d'en tenir compte dans la rédaction de son dossier.

A/ Parcours académique

Le candidat exposera de manière claire les conditions d'obtention de ses diplômes. En particulier, s'il s'agit de FI, FA, FC ou de VAE. Le CCR fournira également un relevé de note du Cnam (le cas échéant).

B/ Récit de l'expérience

Le récit de l'expérience doit être le plus synthétique possible. Un CV professionnel détaillé est attendu. Le candidat exposera de manière claire les conditions de changement de poste ou d'entreprise. Nous attendons des preuves concrètes et vérifiables en annexe (feuille de paye, attestation employeur, références professionnelles, ...).

C/ Compétences

Pour décrire les compétences acquises le candidat pourra répondre par groupements thématiques d'UE et d'UA (dans la limite des ECTS du diplôme). En VAE, les ECTS « au choix après accord du responsable du diplôme » peuvent être puisées librement dans les diplômes en alternance (USBTxx) afin de se rapprocher au mieux des compétences développées, en pleine cohérence avec la certification visée. La pertinence du choix des UE / US et des regroupements fait partie de l'évaluation.

D/ Niveau d'Anglais

Aucun test d'Anglais n'est exigé pour la certification, mais reste un élément important de validation de l'UE d'Anglais.

E/ Mémoire

En VAE, aucun mémoire n'est exigé.

F/ Organisation de l'oral de VAE

La soutenance est organisée par la chaire de BTP en visioconférence (TEAMS).
La présentation orale est d'une durée de 25 à 30 minutes.
Un support de type .PDF de 15 à 30 diapositives accompagnera la présentation orale.

En cas de VAE partielle, nous prendrons le soin de délivrer un diplôme infra, ainsi qu'une prescription pour terminer le diplôme en HTT au Cnam.

Conseils pour la VAE au grade ingénieur (CYC83)

La VAE portera sur le référentiel de l'année universitaire en cours.

L'auto-évaluation des compétences de l'ingénieur, fait partie de l'évaluation. Il est donc demandé au candidat d'en tenir compte dans la rédaction de son dossier.

A/ Parcours académique

Le candidat exposera de manière claire les conditions d'obtention de ses diplômes. En particulier, s'il s'agit de FI, FA, FC ou de VAE. Le CCR fournira également un relevé de note du Cnam (le cas échéant)

B/ Récit de l'expérience

Le récit de l'expérience doit être le plus synthétique possible. Un CV, professionnel détaillé est attendu. Le candidat exposera de manière claire les conditions de changement de poste ou d'entreprise. Nous attendons des preuves

concrètes et vérifiables en annexe (feuille de paye, attestation employeur, références professionnelles, ...).

Remarque : le diplôme d'ingénieur BTP par la voie de la formation continue HTT nécessite un BTS ou DUT BTP, un parcours académique d'environ quatre à cinq ans au Cnam après un bac+2, une expérience qualifiante de 3 ans et la rédaction d'un mémoire de haut niveau. La position de chef d'entreprise ou de manager, ne donne pas en soit accès à la certification d'ingénieur.

C/ Compétences

Pour décrire les compétences acquises le candidat pourra répondre par groupements thématiques d'UE et d'UA (dans la limite de 180 ECTS). En VAE les ECTS « au choix après accord du responsable du diplôme » peuvent être puisés librement dans toutes les licences de génie civil du Cnam (USBTxx) et dans tous les diplômes d'ingénieur du Cnam afin de se rapprocher au mieux des compétences développées, en pleine cohérence avec le diplôme d'ingénieur BTP. La pertinence du choix des UE / US et des regroupements fait partie de l'évaluation.

D/ Niveau d'Anglais B2

Le candidat devra fournir un test d'anglais de niveau B2, et à titre exceptionnel au niveau B1, et présenter un mémoire d'ingénieur.

E/ Mémoire

En VAE, le mémoire est l'élément de preuve déterminant pour juger de la posture de l'ingénieur (présentation, clarté, raisonnement, rigueur, expertise technique, ...). Le candidat devra présenter un mémoire d'ingénieur sur le thème de son choix (le plus valorisant possible) pour faire la preuve des compétences spécifiques de l'ingénieur (concevoir, dimensionner, organiser, produire) cœur de métier (au choix du candidat). Il devra respecter le formalisme du modèle en ligne sur le site de la chaire de BTP : Mémoire d'ingénieur Cnam

Le mémoire d'ingénieur consiste en la réalisation de tout ou partie d'un projet dans un contexte professionnel. Il s'agit :

- d'analyser une problématique principalement technique
- de la traduire en termes scientifiques, techniques ou d'organisation
- de constituer une bibliographie appropriée
- de définir une solution et de la mettre en œuvre.
- de préciser, le cas échéant, le point atteint dans l'évolution du projet, le programme de travail à poursuivre, les résultats escomptés.

Un plan classique de mémoire d'ingénieur BTP consiste à exposer successivement :

- la problématique et la contextualisation
- l'état de l'art et des références
- une application à un projet ou plusieurs puisés dans l'expérience professionnelle du candidat
- les enseignements tirés de cette étude, généralisation et valorisation pour l'entreprise, prise de recul, ...

En VAE, la problématique peut consister en un mémoire de projet / d'opération / de chantier dans laquelle le candidat est intervenu en tant qu'ingénieur projet / études / travaux.

Un plan classique consiste alors à exposer successivement :

- le projet / l'opération / le chantier
- les études / actions menées par le candidat, avec tous les développements scientifiques et techniques nécessaires à la démonstration de l'expertise du candidat
- les enseignements tirés, prise de recul sur le métier, réflexions sur l'organisation et les processus ...

F/ Organisation de l'oral de VAE

La composition prévisionnelle est communiquée lors de la convocation à titre informatif.

La soutenance est organisée en visioconférence (TEAMS). Le matériel et la connexion devront être testés avant la soutenance.

La présentation orale d'une durée de 30 à 40 minutes sera découpée ainsi :

- 10 à 15 minutes de présentation du parcours.

20 à 25 minutes de présentation du mémoire.

Un support de type .pdf de 15 à 30 diapositives accompagnera la présentation orale et sera transmis par mail au président du jury le jour de la soutenance.

NB: En cas de VAE partielle, nous prendrons le soin de délivrer un diplôme infra (une licence par exemple), ainsi qu'une prescription pour terminer le diplôme en HTT au Cnam.

Conseils pour la VAE au grade Master (MR155, MR121)

La VAE portera sur le référentiel de l'année universitaire en cours.

L'auto-évaluation des compétences fait partie de l'évaluation. Il est donc demandé au candidat d'en tenir compte dans la rédaction de son dossier.

A/ Parcours académique

Le candidat exposera de manière claire les conditions d'obtention de ses diplômes. En particulier, s'il s'agit de FI, FA, FC ou de VAE. Le CCR fournira également un relevé de note du Cnam (le cas échéant)

B/ Récit de l'expérience

Le récit de l'expérience doit être le plus synthétique possible. Un CV, professionnel détaillé est attendu. Le candidat exposera de manière claire les conditions de changement de poste ou d'entreprise. Nous attendons des preuves concrètes et vérifiables en annexe (feuille de paye, attestation employeur, références professionnelles, ...).

Remarque : le diplôme de Master par la voie de la formation continue HTT nécessite un grade Licence, un parcours académique d'environ trois à quatre ans au Cnam après un bac+3, une expérience qualifiante de 2 ans et la rédaction d'un mémoire de haut niveau.

C/ Compétences

Pour décrire les compétences acquises le candidat pourra répondre par groupements thématiques d'UE et d'UA (dans la limite de 120 ECTS). En VAE les ECTS « au choix après accord du responsable du diplôme » peuvent être puisés librement dans toutes les licences de génie civil du Cnam (USBTxx) et dans tous les diplômes d'ingénieur et de Master du Cnam afin de se rapprocher au mieux des compétences développées, en pleine cohérence avec le Master visé. La pertinence du choix des UE / US et des regroupements fait partie de l'évaluation.

D/ Niveau d'Anglais B2

Aucun test d'Anglais n'est exigé pour la certification, mais reste un élément important de validation de l'UE d'Anglais.

E/ Mémoire

En VAE, le mémoire est l'élément de preuve déterminant pour juger de la posture de cadre (présentation, clarté, raisonnement, rigueur, expertise...). Le candidat devra présenter un mémoire sur le thème de son choix (le plus valorisant possible) pour faire la preuve des compétences spécifiques du Master visé. Il devra respecter le formalisme du modèle en ligne sur le site de la chaire de BTP.

Le mémoire consiste en la réalisation de tout ou partie d'un projet dans un contexte professionnel. Il s'agit :

- d'analyser une problématique en lien avec la thématique du Master visé
- de la traduire en termes techniques ou d'organisation
- de constituer une bibliographie appropriée
- de définir une solution et de la mettre en œuvre.
- de préciser, le cas échéant, le point atteint dans l'évolution du projet, le programme de travail à poursuivre, les résultats escomptés.

Un plan classique de mémoire consiste à exposer successivement :

- la problématique et la contextualisation
- l'état de l'art et des références

une application à un projet ou plusieurs puisés dans l'expérience professionnelle du candidat
les enseignements tirés de cette étude, généralisation et valorisation pour l'entreprise, prise de recul, ...

En VAE, la problématique peut consister en un mémoire de projet / d'opération / de chantier dans laquelle le candidat est intervenu en tant que cadre.

Un plan classique consiste alors à exposer successivement :

le projet / l'opération / le chantier
les études / actions menées par le candidat, avec tous les développements nécessaires à la démonstration de l'expertise du candidat
les enseignements tirés, prise de recul sur le métier, réflexions sur l'organisation et les processus ...

F/ Organisation de l'oral de VAE

La composition prévisionnelle est communiquée lors de la convocation à titre informatif.

La soutenance est organisée en visioconférence (TEAMS). Le matériel et la connexion devront être testés avant la soutenance.

La présentation orale d'une durée de 30 à 40 minutes sera découpée ainsi :

10 à 15 minutes de présentation du parcours.
20 à 25 minutes de présentation du mémoire.

Un support de type .pdf de 15 à 30 diapositives accompagnera la présentation orale et sera transmis par mail au président du jury le jour de la soutenance.

NB: En cas de VAE partielle, nous prendrons le soin de délivrer une prescription pour terminer le diplôme en HTT au Cnam.

Le site de la chaire de BTP a été conçu pour apporter une information complète et actualisée sur l'offre BTP du Cnam. Il sert de référence aux différents acteurs du Cnam pour le [HTT](#) comme pour l'[Alternance](#).

Planning des UE HTT

[Planning prévisionnel HTT 23/24](#)

Informations, Inscriptions, scolarité, tarifs

Paris : Cnam-paris.fr

Régions : regions.cnam.fr

Suivi pédagogique des auditeurs parisiens Appui et conseil aux centres régionaux

Chaire de BTP

web : btp.cnam.fr

Courriel : btp@cnam.fr

Case courrier EPN01

Accès 16-1-24

Cnam Paris

292, rue Saint-Martin 75003 Paris

[Plan d'accès](#)

Emplois/stages

[Consulter les offres](#)

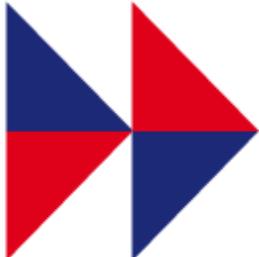
[Diffuser une offre d'emploi ou de stage](#)

Recrutement d'enseignants

[Postuler dans l'ensemble du réseau Cnam](#)

Vous êtes en situation de handicap ?



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

<https://btp.cnam.fr/hors-temps-de-travail-htt-/validation-des-acquis-ves-vap-vae-/validation-des-acquis-et-mesures-tran>